



## La gestion locale concertée de l'eau en période de crise

**Valéry Morard** directeur général adjoint  
de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

**Valéry Morard est directeur général adjoint de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, poste qu'il occupe depuis février 2020.**

**Il a auparavant été sous-directeur de l'information environnementale à partir de 2008, puis adjoint au chef du service de la donnée et des études à partir de 2015, au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire.**

**Aux côtés de Loïc Obled, directeur général de l'agence, il est notamment en lien avec les cinq délégations territoriales du bassin ainsi qu'avec le groupe des six agences de l'eau françaises.**

**Dans le contexte de canicule et de tension sur la ressource en eau, et de vote de la nouvelle loi agricole critiquée sur ses changements concernant la protection de l'eau, Valéry Morard nous livre son expérience de terrain sur le bassin Loire-Bretagne, et explique le fonctionnement de la concertation locale sur l'eau.**

***La gouvernance de l'eau en France, considérée comme un modèle depuis sa création en 1964, est critiquée. L'équilibre des forces en présence dans la concertation a évolué. Ce sont davantage les usagers économiques, particulièrement les agriculteurs et les industriels, et moins les citoyens, qui joueraient un rôle déterminant. Quel est votre sentiment à ce sujet ?***

Sur la gouvernance, si les agences de l'eau n'interviennent pas directement dans les débats, elles sont gardiennes des règles de fonctionnement fixées par la loi, à l'échelle des bassins hydrographiques qui constituent leur périmètre d'action.

Nous assurons le secrétariat des instances, plus particulièrement du comité de bassin, qui définit la stratégie de gestion durable de l'eau pour le territoire. Avec le conseil d'administration de l'agence de l'eau, ce comité de bassin comporte une douzaine de commissions (la commission Littoral par exemple – en Bretagne le littoral est essentiel). Au total, c'est environ 50 réunions par an pour le bassin Loire-Bretagne, qui permettent de définir, en concertation, planification et stratégie d'intervention sur l'eau.

Même si tous les membres ne siègent pas dans l'ensemble des commissions, cela demande un investissement significatif quel que soit le collège d'appartenance du membre de comité de bassin, qu'il soit représentant d'une association ou d'une branche économique, ou a fortiori élu de collectivité. A cet égard, l'enjeu essentiel pour nous, agence de l'eau, est donc de voir comment faciliter, impliquer, et mobiliser les différents membres du comité de bassin, en particulier les représentants des collectivités territoriales.

Le collège des collectivités territoriales (régions, départements, EPCI, communes et agglomérations, communes rurales, littorales etc) représente théoriquement 40 % du comité de bassin. Ce qu'on constate, dans les discussions que nous avons actuellement sur le schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE), qui est le document de planification que nous renégocions tous les six ans, validé ensuite par un arrêté du préfet

coordonnateur du bassin, c'est que les équilibres dans les réunions sont plutôt autour de 30 % d'usagers économiques et 30 % d'usagers non économiques (au lieu de 20 % pour chacun), 20 % de collectivités, et 20 % pour l'Etat.

Certes, les représentants des collectivités locales qui s'impliquent sont souvent actifs, mais on peine à élargir le socle de ceux qui sont mobilisés, et on peine aussi à mobiliser dans la durée.

Généralement, lorsqu'on a des votes importants, à la fin, l'équilibre prévu par la loi est respecté, à 2 ou 3 % près. Mais le sujet, c'est ce qui a précédé le vote, c'est-à-dire l'implication des différents membres dans l'élaboration des positions et les discussions.

En ce moment, malgré ces difficultés de représentation ou d'assiduité, je tiens à souligner qu'on a des groupes qui fonctionnent de manière efficace, avec des gens qui sont capables de se parler indépendamment des différences d'usages ou d'approche qu'ils peuvent avoir. La concertation sur l'eau, sa gestion, son partage, fonctionne bien. La gouvernance actuelle sur l'eau permet aux acteurs qui sont sur le terrain, en responsabilité, de dialoguer et de travailler ensemble.

Ce qu'on aimerait, pour compléter ce tableau d'un fonctionnement plutôt efficace de la gouvernance de bassin, c'est qu'il y ait un peu plus de participation active des collectivités locales. On s'y efforce.

***Nous venons de vivre des épisodes caniculaires qui rappellent les questions liées à la sécheresse, auxquels s'ajoutent des problèmes de qualité de l'eau et de pollution importantes en Bretagne. Dans ce contexte, la loi d'urgence agricole pour la souveraineté alimentaire en cours d'examen au Parlement est critiquée pour favoriser le modèle d'agriculture intensive. Que pensez-vous de la concomitance de ces deux événements dans l'actualité ? Quelles pourraient être les conséquences en région Loire-Bretagne ?***



Au sein du comité de bassin, on travaille sur la planification de la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Ça ne veut pas dire qu'on décide de ce que seront les usages autorisés ou non autorisés, même s'il y a des orientations qui sont fixées.

A l'avenir, c'est la question de l'habitabilité de nos différents territoires qui va se poser alors que nous sommes confrontés à des dérèglements climatiques de plus en plus nets. Quand on parle d'habitabilité, c'est l'habitabilité pour tous. Ce sont les activités économiques, la vie des populations et des écosystèmes, la pérennité des paysages qui abritent ces activités et ces populations. Au moment où ces tensions deviennent plus aiguës, on est amené à chercher les leviers sur lesquels il faut agir pour desserrer la contrainte. Pour moi, la première chose à faire, c'est de partager le diagnostic.

Ça peut sembler évident, mais ne cassons pas le thermomètre, ça ne fera pas tomber la température. Lorsque le comité de bassin adopte l'état des lieux, première étape de construction du document de gestion, cet état est basé sur des mesures réalisées sur l'ensemble du bassin. Il s'agit donc d'un diagnostic partagé. Aujourd'hui ce diagnostic, avec les critères donnés pour fixer la qualité d'une masse d'eau – qu'il s'agisse d'une partie de cours d'eau, d'une nappe d'eau souterraine, d'un lac, de toutes les unités hydrographiques à l'échelle de notre bassin – montre que l'ambition ne sera jamais atteinte dans les délais initialement fixés.

Théoriquement, on aurait dû atteindre 100 % de masses d'eau en bon état en 2027 dans le cadre de la directive cadre sur l'eau. Le comité de bassin s'était donné un objectif 61 % pour la période en cours. En fait on va baisser de deux points et atteindre à peine 22 % de masses d'eau en bon état, exactement 21,4 %.

Ce n'est évidemment pas satisfaisant, mais ce n'est pas en changeant la planification qu'on change le diagnostic. Sans doute faut-il se donner des cibles plus réalistes et agir là où on peut changer le niveau et la qualité de l'eau.

Ensuite c'est vrai qu'il y a une inquiétude, et des tensions pour certains usages qu'ils soient agricoles ou autres. Lorsqu'on a des restrictions, c'est l'ensemble de la filière agroalimentaire qui souffre, pas simplement la production primaire, mais également la transformation qui peut être affectée avec des arrêts de production, faute de réserve en eau.

Une eau inépuisable, en tout cas une eau utilisable et inépuisable, ça n'existe plus. Mais il existe des situations très différentes sur notre bassin. Nous ne sommes pas le bassin le plus directement menacé sur l'ensemble de son territoire. Mais il y a des situations très tendues avec des contextes d'occupation territoriale très différents.

Si on prend l'exemple de l'agriculture et de ses effets sur l'environnement en Bretagne, on constate certains paradoxes. Sur les nitrates par exemple, c'est l'un des territoires qui a le plus évolué en matière de réduction. Mais ces efforts sont contrebalancés par des impacts de plus en plus forts du dérèglement climatique, avec la température qui augmente dans les cours d'eau ou sur le littoral, une moindre dilution, donc une augmentation potentiellement de la concentration, et des conditions plus favorables au développement des algues vertes. Cela peut induire un certain découragement puisque les prescriptions n'ont pas eu les effets escomptés. La tentation peut alors être de renoncer à changer, d'ignorer les contraintes. Ce serait évidemment une erreur. Nous devons continuer de nous adapter. À un moment donné, l'adaptation n'est pas la remise au lendemain des efforts. C'est comment préparer les conditions d'un territoire toujours habitable, toujours exploitable, pour la bonne vie des populations, et cela se prépare maintenant.

On assiste néanmoins à la prise de conscience progressive qu'on ne peut concevoir la gestion de bien commun, de patrimoine commun qu'en impliquant tous les acteurs, tous les usagers, dans une gestion concertée. C'est notre conviction au sein des agences de l'eau.



***Par exemple, concrètement sur votre territoire, les agriculteurs ce n'est pas non plus un monde uniforme, il y a des positions assez différentes, comment arrivez-vous à trouver des solutions, des compromis, des arbitrages ?***

Le dialogue territorial n'exclut jamais une régulation nationale. Mais lorsqu'on parle du territoire, le sujet qui monte actuellement c'est la question du stockage. Ce n'est pas une nouveauté. En Bretagne, les générations précédentes ont su constituer des réserves d'eau, notamment pour l'eau potable. Compte tenu de la géographie physique de cette région, il n'y a pas d'eau en sous-sol, il faut donc la stocker en surface. Certains auparavant ont constitué ces capacités de stockage. Maintenant on s'aperçoit que ce n'est peut-être pas suffisant, donc la question du stockage doit être réfléchie de nouveau.

Nous ce qu'on dit, c'est que le stockage doit être envisagé sous toutes ces formes. On a longtemps sous-estimé les capacités du sol qui constitue le premier réservoir et le principal, à garder cette eau. Comment améliorer les capacités de stockage du sol et les maintenir ? Les zones humides sont en particulier des milieux essentiels à préserver autant que possible.

Cela n'exclut pas la possibilité de constituer des réserves quelles qu'elles soient. Mais l'approche dépend des capacités locales à remplir ces réserves, sans que cela se fasse au détriment du fonctionnement des écosystèmes sur le territoire. Et puis il y a le principe de solidarité, essentiel à l'échelon d'un bassin versant tel que nous l'avons sur l'ensemble de la Loire.

La question du stockage pourra donc avoir des réponses différentes selon les territoires dans lesquels on se situe. On évoque souvent la question d'un stockage multi-usage. Ce multi-usage n'est pas garanti, il peut y avoir des tensions qui apparaissent, à des moments différents selon les territoires, selon les besoins liés à la nature des cultures par exemple.

Ce sujet du stockage ramène au rôle des collectivités locales dans cette gestion. Notre comité de bassin a adopté une délibération qui, partant du retour d'expérience des Deux-Sèvres, disons de Sainte-Soline pour faire plus simple, mettait en avant quelques principes, et notamment la gestion par une autorité publique. Ça peut être une collectivité, ça peut être un établissement public, mais c'est important parce qu'au-delà du stockage il s'agit de traiter la question des usages.

On stocke de l'eau, certes, mais pour quel usage ? Pour qui ? Comment ? ça n'exclut en aucun cas la capacité à valoriser de manière économique ses usages pour l'agriculture. Mais la question reste celle d'une gestion concertée avec les autres usagers. C'est le sens de cette délibération qui avait été adoptée à l'unanimité par le comité de bassin il y a bientôt trois ans maintenant.

***A Sainte-Soline la contestation a aussi concerné la façon dont les institutions n'auraient pas pris la mesure de la situation dans laquelle on se trouve : rareté de l'eau et nécessité de modifier le modèle agricole. A l'avenir, il faudra une sorte d'arbitre et cela peut être une collectivité locale, le préfet, mais en tout cas un acteur qui est en situation d'être désintéressé pour arbitrer sur la question des usages ?***

Désintéressé, je ne sais pas, en tout cas, pas directement intéressé... Oui, on espère que les collectivités ont l'intérêt général chevillé au corps. Il y a cet intérêt commun, qu'il faut garantir.

En aucun cas, je pense qu'il faut n'être que prescriptif. Il y a plusieurs chemins possibles, mais il y a une transition nécessaire. Certains, évidemment, vont dire que la transition, ce n'est pas suffisant et que c'est une rupture dont nous avons besoin. Les conditions du soutien de l'Agence de l'eau à ces situations ont toujours été de pouvoir accompagner l'émergence de solutions permettant la transition, comme la construction de stockage – quel que soit le nom qu'on met derrière – en la liant à d'autres leviers.



Le premier de ces leviers, c'est ce qu'on appelle la sobriété. La sobriété est très décriée actuellement parce qu'elle est assimilée à de la décroissance. Nous, on rappelle que la sobriété, ce n'est pas l'économie forcée, c'est une interrogation non seulement sur les prélèvements, la consommation, mais aussi sur les besoins. Si on ne s'interroge pas sur les besoins, évidemment, il va y avoir un problème puisque en gardant la même consommation d'eau par hectare, mais avec une évapotranspiration qui va augmenter, mécaniquement ça ne peut pas marcher.

Donc, il va falloir s'interroger sur comment on fonctionne avec moins d'eau disponible en été et ce n'est pas en augmentant systématiquement les capacités de stockage qu'on va pouvoir compenser. Je rappelle que l'une des conditions principales pour le stockage, c'était aussi un autre terme qui est souvent controversé, qui s'appelle substitution. C'est-à-dire, pour permettre à un maximum d'agriculteurs de passer ce moment délicat de l'étiage et de la raréfaction de l'eau pendant la période estivale, d'aider une partie de ces agriculteurs à stocker de l'eau pour ne plus avoir à la prélever en été, ce qui permettra aux autres agriculteurs de pouvoir avoir plus de marge de manœuvre.

Cela implique une forme de coopération. Certains vont avoir des dépenses supplémentaires, le kilomètre de tuyau d'irrigation, ça a un coût, le fonctionnement pour pomper l'eau, ça a un coût mais cette approche est coopérative. Je le souligne, parce que souvent, on dit qu'on a dépensé des sommes faramineuses pour permettre à un petit groupe d'agriculteurs de bénéficier de cette eau stockée. La réalité, c'est que le stockage qui vient en substitution permet de gagner des marges de manœuvre pour l'ensemble des communautés. Alléger les pressions pendant cette période critique, ça permet aussi de penser différemment la gestion de crise pendant la période estivale, et pas seulement pour l'agriculture. On doit s'inscrire dans une approche contractuelle de la transition, en termes de pratiques agronomiques, d'occupation du territoire,

d'unités paysagères, d'aménagements pour la biodiversité. L'eau est toujours présente en arrière-plan. Et il faut donner le temps nécessaire à cette évolution, c'est ce que montrent les évaluations déjà réalisées.

Pour en revenir à la gouvernance, avoir une autorité publique locale qui garantit la gestion collective de l'eau, en impliquant toutes les parties prenantes, c'est essentiel. Même si on ne peut pas forcer une collectivité, un établissement public à jouer ce rôle. Malheureusement, pour la Sèvre Niortaise, le tour de table s'est progressivement appauvri, est devenu moins représentatif. Au départ, on avait pourtant toutes les parties prenantes. Et *in fine*, ce ne peut être l'État qui assure le pilotage de ces projets, sa position doit plutôt être celle de garantir et d'arbitrer le bon fonctionnement des accords.

***Vous nous dites que les collectivités locales sont moins présentes qu'avant, et par ailleurs qu'il faudrait leur donner un rôle plus central ?***

Oui, c'est la quadrature du cercle, vous avez raison, c'est clair que l'eau est une politique publique essentielle, mais quand on est en agence de l'eau, on croit profondément qu'elle est par nature décentralisée, l'eau se gère par bassin et sous-bassin. On s'aperçoit quand même, dans nos contacts avec les collectivités, même s'il y a sans doute encore une période de maturation, que de plus, en plus elles se rendent compte qu'elles doivent transversaliser la gestion de l'eau.

Transversaliser la gestion de l'eau, ça veut dire l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales, la gestion de la voirie, la gestion des captages, les relations avec les agriculteurs sur les captages, la gestion des rivières, la gestion des espaces verts. On voit que la question de l'eau traverse la plupart des autres politiques. Manquer d'eau, ce n'est pas simplement devoir gérer une situation de crise pour l'alimentation en eau potable durant quelques semaines. Ne pas tenir compte de la gestion de l'eau, c'est potentiellement compromettre l'habitabilité du territoire à tout niveau pour les années qui viennent. C'est l'ensemble de l'habitabilité du



territoire à laquelle on touche. Est-ce que demain on continuera de construire des nouveaux logements sur mon territoire s'il n'y a plus d'eau ? Quels sont les leviers ? Cela peut être l'interdiction, une politique active de détection des fuites, une politique liée à la réutilisation d'eaux usées pour des usages qui le permettent, une politique d'appui auprès des industries pour qu'elles réfléchissent à la manière dont elles fonctionnent en circuit fermé le plus longtemps possible pour éviter des nouveaux prélèvements, ou vis-à-vis des agriculteurs pour qu'on réfléchisse globalement avec eux.

Tous ces leviers ne peuvent être dissociés. C'est là où il y a en ce moment un hiatus dans l'implication de chacun au sein de la gouvernance. Je pense que la plupart sont convaincus de son utilité de principe, mais aimeraient être sûrs que le rôle qu'elle joue a un impact concret. Si chacun était convaincu qu'on paye des redevances mais qu'en échange on a des retombées concrètes, peut-être que l'implication serait plus forte. On est encore à cette prise de conscience, cette bascule où les agences de l'eau ne peuvent pas être l'alpha et l'oméga de l'implication des collectivités dans la gestion de l'eau, même si c'est un levier très efficace pour la prise de conscience des pouvoirs dont elles disposent. La gouvernance ce n'est pas seulement au travers des aides de l'agence de l'eau, c'est aussi dans une instruction globale.

***Il y a une culture particulière aux agences de l'eau plus proche de la culture scientifique avec une relation au savoir et à la temporalité assez différente de la culture classique des services de l'Etat. Comment les agences de l'eau pourraient-elles porter une vision plus prospective, être un lieu où existe un Etat qui cherche, et qui prend le temps ?***

C'est directement dans nos interrogations.

Dans cette perspective, on a démarré une réflexion interne prospective sur l'agence de demain. Cela se situe dans le cadre d'un exercice de prospective pour poursuivre notre plan d'adaptation eau-climat, réactualisé dans le cadre du Plan eau national.

Cette stratégie climat nous a donné l'occasion de réfléchir sur les spécificités de nos territoires et leurs évolutions, par exemple en termes de population, – le mouvement de migration plus forte vers les zones côtières, une occupation différente du territoire donc avec des enjeux d'infrastructures qui en découlent – et puis tous les autres aspects liés au climat.

Aussi notre modèle d'agence de l'eau sera-t-il toujours pertinent si on ne les fait pas évoluer d'ici 30 ans par exemple ? Avoir soixante ans – les agences de l'eau découlent de la loi sur l'eau de 1964 – n'est pas une rente.

Mais ce dont on s'aperçoit, c'est que l'une des forces que nous avons, et on le dit notamment à propos de nos agents, c'est que nous sommes des techniciens de l'eau au service des territoires. Tous les mots sont importants. Cette spécialisation technique dans le domaine de l'eau avec différentes disciplines, elle est très forte. On a pu la maintenir parce qu'elle s'est installée dans la durée. Et les agents connaissent leur territoire, leurs interlocuteurs, connaissent leurs techniques, savent faire le relais entre diagnostic scientifique et terrain, sont en capacité de fournir un appui à l'ingénierie publique.

Et puis on a un fonctionnement qui s'appuie sur le concept de cycle, on travaille par cycle de six ans, tant pour le cycle du SDAGE que pour le cycle des programmes d'intervention. Donc les agents ont le temps de se projeter non seulement dans la préparation mais aussi sur la mise en œuvre de ces outils.

La conséquence de cette situation c'est ce que vous indiquez : la capacité à dialoguer avec le monde scientifique. Oui, elle existe. Je ne suis pas sûr qu'elle soit réservée aux agences de l'eau, mais elle y est très présente.

Mais c'est peut-être aussi une de nos fragilités, nous sommes trop « techniciens ». Il faut garder cette capacité à pouvoir aller vers l'ensemble des acteurs de l'eau, sans s'enfermer dans le technicisme, nos sigles, etc.



***Au sein des institutions, il existe des personnes qui ont à la fois une vision de l'avenir et puis un ancrage territorial. ça peut permettre aussi de rendre moins polémique le moment qu'on vit, où on a le sentiment que l'État sait juste prendre le parti de l'agriculture productiviste.***

Les positions publiques montrent une ministre de l'Écologie qui s'est exprimée sur le sujet, quel que soit l'écho qu'on peut donner aux différents propos des uns et des autres. Mais voilà, donc que le Sénat et certains sénateurs poussent certaines positions, c'est une chose, c'est le jeu de la démocratie. Les agences de l'eau, de toute façon, prendront en compte les résultats de ce débat, l'intégreront.

Sur le bassin Loire-Bretagne, le maintien de la qualité de la ressource en eau est étroitement dépendant de l'agriculture et du type d'agriculture, du type de pression sur les milieux. Nous sommes donc de fervents partisans d'un outil comme les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), qui est vraiment une solution gagnant-gagnant, reconnue par les agriculteurs, reconnue par tous parce qu'on est capables d'ajuster l'effort en fonction du chemin parcouru. Il faut pouvoir reconnaître qu'on n'arrivera pas à maintenir des ressources en quantité et en qualité sans l'accompagnement et l'appui des agriculteurs. Le jour où nous n'aurons plus d'élevage sur nos territoires, on aura un vrai souci de production ou de maintien de la qualité de l'eau.

***Quelles solutions concrètes s'offrent grâce aux paiements pour services environnementaux ? Quelles sont les parties impliquées ? Quand vous faites des paiements pour services environnementaux, est-ce sur des pratiques précises ?***

Les paiements pour services environnementaux sont une des solutions concrètes que nous avons pour agir, en particulier par exemple au niveau de l'agriculture en associant les collectivités locales. On utilise non seulement un appui aux changements de pratiques sous forme de paiement, comme on peut le faire avec les

mesures agro-environnementales, mais on met dans la balance l'intervention d'une collectivité qui va gérer un contrat de résultat avec les agriculteurs. Comme nous fournissons des paiements, les agriculteurs font des efforts ou maintiennent des efforts, parfois difficiles. Lorsqu'ils n'y arrivent pas, on suspend, mais on peut reprendre l'année suivante. Puis la collectivité assure aussi un paiement, un complément, parce qu'elle a intérêt à maintenir une protection sur sa ressource. C'est donc tripartite et c'est réellement intéressant.

Il est clair que payer des agriculteurs sur 1 % de la surface d'une aire de captage, c'est moyennement intéressant ; il faut évidemment pouvoir susciter quand même une approche collective. En fonction de la surface concernée, de la typologie des pratiques, les leviers mobilisés vont être différents, les plantations de haies, la réduction des intrants, l'adaptation des pratiques etc, avec un même objectif : réduire les pressions sur les zones concernées.

La collectivité améliore finalement la qualité de son eau, les agriculteurs reçoivent une aide pour changer leurs pratiques. L'espoir derrière, c'est qu'on peut se dire que dans l'absolu, il ne serait pas forcément nécessaire d'avoir un appui d'aide des agences de l'eau, pour développer de telles formes contractuelles. Et encore une fois, je mets en avant les collectivités comme étant les porteurs des solutions les plus durables pour les territoires.

***Le financement des agences de l'eau par rapport à la conversion en bio se situe aussi dans les « paiements pour services environnementaux » ?***

Depuis un certain nombre d'années, l'essentiel des financements de la conversion à l'agriculture biologique vient des agences de l'eau. Or l'enveloppe initiale de ces crédits n'est pas consommée. Le sujet qui nous est posé régulièrement est : pourquoi a-t-on arrêté l'aide au maintien de l'agriculture biologique ?

Cela ne relève pas de la décision des agences de l'eau. Même si cela rejoint la philosophie générale d'intervention des agences de l'eau : privilégier l'effet levier.



Notre logique c'est de permettre le passage à la marche au-dessus ou à la marche suivante. Aujourd'hui, des négociations sont en cours pour permettre effectivement, lorsque les crédits de conversion à l'agriculture biologique ne sont pas consommés, de pouvoir basculer ces crédits vers des mesures agro-environnementales qui seront préemptées par les bio. Il est certainement nécessaire que les crédits bio continuent de bénéficier à des agriculteurs bio pour pouvoir rester dans l'esprit.

On rejoint le vocabulaire de transition que j'ai déjà évoqué. Si on doit s'inscrire dans la pérennité d'un soutien, c'est qu'il y a quelque chose qui ne marche pas dans le système global. Et c'est valable pour tout, y compris pour des aides de collectivité, etc.

Les agences de l'eau, qui ne représentent que 10 % du financement de la politique de l'eau au niveau national, cherchent à avoir un effet levier, et il faut que le reste (les autres acteurs) suive pour pérenniser les changements.

***Par rapport aux objectifs que vous visiez, on n'a qu'un peu plus de 21 % des masses d'eau qui sont dans un état satisfaisant. Pour évaluer cet état satisfaisant, la question de la pollution est déterminante. Ces effets leviers que vous mettez en œuvre, sont destinés à enclencher un mouvement en ce sens, par rapport aux captages ou aux masses d'eau en général ?***

Oui, avec un sujet que je n'ai peut-être pas suffisamment évoqué, qui est que plus que jamais, pour des raisons d'efficacité, pour des raisons aussi de disponibilité des crédits, on vise la priorisation. Et donc il va falloir sélectionner.

Ça peut donner un sentiment d'injustice pour certains territoires, puisqu'on ne peut pas saupoudrer nos moyens d'intervention. C'est aussi la notion qu'on a de classification des captages. Il y a des captages prioritaires, d'autres qui le sont moins.

Ce n'est pas parce que les populations qui sont derrière les captages sont plus importantes que les autres.

C'est parce que là, il y a un enjeu majeur et on sait qu'il va falloir mettre en place des moyens supplémentaires pour permettre à un maximum de populations de bénéficier d'une eau brute de la meilleure qualité possible.

On attend un petit peu, dans le cadre de la loi UPSA, puisqu'il y a des dispositions qui visent à modifier la hiérarchisation des captages. On prendra évidemment en compte cette hiérarchisation. De toute façon, là où il faut intervenir en priorité, je ne pense pas que ça changera.

***S'il y avait un message à passer en priorité, quel serait-il ?***

Quand on en a la possibilité il est essentiel de rappeler à tout un chacun ce qu'est le cycle de l'eau, et donc le fonctionnement d'un bassin versant. La gestion administrative et financière doit être cohérente avec les limites naturelles. Le principe d'une gestion par bassin versant, né dans une période où la question de la décentralisation n'était pas aussi poussée que maintenant, doit rester un modèle.

Ce modèle est fragilisé par le fait que les murs d'investissement sur l'eau sont de plus en plus importants. On n'a pas parlé des PFAS, on n'a pas parlé du renouvellement des réseaux, des échéances en matière de renouvellement des stations d'assainissement, etc. Tout ce qui constitue le mur d'investissement que les collectivités vont devoir affronter.

Ce mur d'investissement peut laisser penser que les agences de l'eau ne sont plus à même de pouvoir répondre à ces défis. Or, on vient de le dire, les agences de l'eau n'ont jamais été et ne seront jamais le financeur principal, que ce soit pour le stockage de l'eau en agriculture ou pour la construction de tous les ouvrages « petit cycle » des collectivités. Nous devons rester un acteur qui porte l'effet de levier, sans chercher à être le financeur principal.

L'équilibre qui s'est construit avec un modèle original où l'État n'est pas majoritaire dans la gouvernance en particulier (20 % dans le comité de bassin ; un tiers des voix dans le Conseil d'administration) doit être préservé.



Sur le terrain, lorsqu'il s'agit de définir une planification territoriale, on s'aperçoit que des acteurs qu'on a tendance parfois à caricaturer, que ce soient les agriculteurs ou les associations de protection de l'environnement, sont capables de trouver des chemins ensemble. Après, il est vrai qu'à l'échelon supérieur, on a parfois peur que ce qui a été décidé localement devienne la règle générale et cela peut entraîner des prises de positions différentes.

Donc, toujours se dire que c'est à l'échelon du territoire, en particulier hydrographique, qu'on trouvera dans le dialogue les meilleures règles de gestion durable pour ce territoire. C'est sans doute le message que je pourrais retenir.

*Propos rapportés en Juillet 2026 par :*



**Mathilde Boitias**  
Directrice  
La Fabrique Écologique



**Lucile Schmid**  
Présidente  
La Fabrique Écologique

